



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 104-2021
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.173

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Wildhaber (Rubigen, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : 959/2021 du 25 août 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Capteurs de CO₂ : équipement des salles de classe à l'étude

Le Conseil-exécutif est chargé de vérifier s'il est pertinent d'installer des capteurs de CO₂ dans les salles de classe du canton de Berne à des fins de contrôle de la qualité de l'air, en particulier en période de pandémie. Il s'agit d'analyser la question sous l'angle du rapport coûts-utilité, des compétences et des possibilités de mise en œuvre. Les salles de classe de l'enseignement tertiaire et secondaire II pourraient éventuellement être considérées comme prioritaires. Il convient également de déterminer comment équiper de capteurs de CO₂ les écoles que le canton ne subventionne pas ou pas directement ou comment les encourager à le faire.

Développement :

Il est désormais avéré que la pandémie de COVID-19 se propage essentiellement par les aérosols, tandis que les autres voies de transmission (p. ex. en touchant une surface contaminée) seraient secondaires. Les salles de classe sont des lieux à forte fréquentation qui représentent des « biotopes » plutôt propices aux agents pathogènes. Or les capteurs de CO₂ permettent depuis peu de surveiller techniquement la qualité de l'air. Etant donné qu'une installation à large échelle générerait des coûts substantiels, les auteurs proposent dans un premier temps d'évaluer sous différents aspects les conditions précises d'une telle entreprise.

Motivation de l'urgence : il est tout le moins possible, et malheureusement pas improbable, que la pandémie de COVID-19 ait des répercussions sur le long terme. Il est donc urgent d'agir dans ce domaine pour obtenir le plus rapidement possible des résultats tangibles qui permettront de prendre des décisions politiques.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif comprend tout à fait la demande des auteurs du postulat. Comme il l'a expliqué dans sa réponse à la motion 109-202, il lancera les travaux en vue d'équiper les salles de classe (secondaire II) de capteurs de CO₂. Pour la mise en œuvre, le Conseil-exécutif privilégiera une approche pragmatique et la plus neutre possible au niveau des coûts. Il évaluera aussi, en fonction du rapport coût/utilité, l'option d'une utilisation mobile des dispositifs. Le Conseil-exécutif rappelle dans ce contexte que les coûts d'investissement mentionnés ne figurent pas dans le plan financier. Il a en outre procédé à une pondération entre les coûts d'investissement pour les capteurs ainsi que pour les éventuelles mesures permettant une aération optimale des locaux et les coûts de la santé qui pourraient résulter d'une hausse des cas d'infection au COVID-19.. Dans le cadre des clarifications, il sera tenu compte de l'autonomie communale dans le domaine de l'école obligatoire ainsi que des organismes responsables (partiellement) privés du degré secondaire II ou du degré tertiaire.

Destinataire

– Grand Conseil